

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mercredi 5 juillet à 19h.**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Soumission pour l'émission d'obligation
- 4- Résolution de concordance et de courte échéance
- 5- Période de questions
- 6- Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte .

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-179 Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour .

3. SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATION

2023-07-180 **Date d'ouverture : 5 juillet 2023** **Nombre de soumission : 2**
Heure d'ouverture : 15 heures Échéance moyenne : 4 ans et 8 mois
Ministère des Finances du Québec Date d'émission : 17 juillet 2023
Montant : 2 315 000\$

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéro 162-2017 et 200-2021, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, dater du 17 juillet 2023, au montant de 2 315 000\$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

79000 \$	5,40000 %	2024
83 000 \$	5,15000 %	2025
87 000 \$	4,85000 %	2026
92 000 \$	4,75000 %	2027
1 974 000 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,60200 Cout réel . 5,0158

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

79000 \$	5,25000 %	2024
83 000 \$	5,10000 %	2025
87 000 \$	4,75000 %	2026
92 000 \$	4,60000 %	2027
1 974 000 \$	4,55000 %	2028

Prix : 98,01700 Cout reel .5,0585

Considérant que le résultat du calcul des couts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence il est proposé par monsieur Cédric Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu unanimement;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

N/Réf. . 29038 - 35

Date d'émission . 17 juillet 2023

Que l'émission d'obligations au montant de 2 315 000 \$ de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

4. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 315 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 JUILLET 2023

2023-07-181

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 315 000 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
162-2017	527 800 \$
200-2021	979 000 \$
200-2021	808 200 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 162-2017 et 200-2021, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu unanimement;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juillet 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES SOMMETS DE LA BEAUCE
9, ROUTE 271 SUD
ST-EPHREM-DE-BEAUCE, QC
GOM IRO

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentification et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 162-2017 et 200-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juillet 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

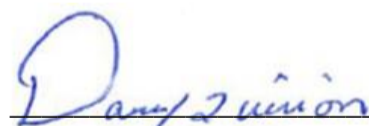
Aucune question n'a été posée.

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

2023-07-182

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier